

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ville de Magog | 45072 |

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Manon Courchesne, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Magog pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature

Date 21 mai 2024

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	30
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	31
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	32
Situation financière par organismes	33
Charges par objets	34
Excédent (déficit) accumulé	35
Avantages sociaux futurs	39

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	46
Analyse des charges consolidées	58

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de
Ville de Magog

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés (ci-après « les états financiers ») de Ville de Magog (ci-après « la Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – informations comparatives non retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que la Ville a adopté le nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », le 1^{er} janvier 2023. La Ville a fait le choix d'appliquer ce nouveau chapitre prospectivement et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Ville avant l'adoption de ce nouveau chapitre.

Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.
 CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A108652
 Sherbrooke, le 21 mai 2024

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Budget	Réalisations	
	2023	2023	2022
Revenus			
Taxes	1	54 584 595	51 626 009
Compensations tenant lieu de taxes	2	1 365 400	1 403 199
Quotes-parts	3	438 408	436 337
Transferts	4	24 089 500	4 200 012
Services rendus	5	38 218 196	37 714 797
Imposition de droits	6	4 247 000	6 623 171
Amendes et pénalités	7	1 017 740	1 248 964
Revenus de placements de portefeuille	8	332 474	964 844
Autres revenus d'intérêts	9	301 900	484 785
Autres revenus	10	359 000	2 564 955
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	124 954 213	107 267 073
Charges			
Administration générale	14	8 806 934	8 526 561
Sécurité publique	15	15 469 441	14 623 313
Transport	16	16 756 577	15 986 023
Hygiène du milieu	17	16 869 650	14 987 663
Santé et bien-être	18	542 059	467 218
Aménagement, urbanisme et développement	19	4 330 049	4 331 700
Loisirs et culture	20	11 301 654	11 107 767
Réseau d'électricité	21	27 408 600	26 819 878
Frais de financement	22	2 603 579	1 858 145
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	104 088 543	98 537 201
Excédent (déficit) de l'exercice	25	20 865 670	8 729 872
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26		193 831 100
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27		
Solde redressé	28		193 831 100
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		193 831 100

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	36 185 631
Débiteurs (note 5)	2	45 979 721
Prêts (note 6)	3	606 914
Placements de portefeuille (note 7)	4	583 827
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5	
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6	
Autres actifs financiers (note 8)	7	
	8	83 356 093
		73 647 826
PASSIFS		
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9	
Emprunts temporaires (note 9)	10	1 818 963
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	23 896 151
Revenus reportés (note 11)	12	3 600 179
Dette à long terme (note 12)	13	80 912 701
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	1 955 336
Autres passifs (note 14)	15	2 172 982
	16	114 356 312
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(31 000 219)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 15)	18	239 226 764
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	1 460 443
Stocks de fournitures	20	1 713 796
Actifs incorporels achetés (note 17)	21	
Autres actifs non financiers (note 18)	22	276 964
	23	242 677 967
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	211 677 748
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	211 677 748
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26	
	27	211 677 748
Obligations contractuelles (note 19)		
Droits contractuels (note 20)		
Passifs éventuels (note 21)		
Actifs éventuels (note 22)		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Budget	Réalisations	
	2023	2023	2022
Excédent (déficit) de l'exercice	1	20 865 670	17 846 648
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	2	(41 569 513)	(30 332 803)
Produit de cession	3	3 767	96 590
Amortissement	4	12 600 998	13 006 414
(Gain) perte sur cession	5	(30 381)	87 919
Réduction de valeur / Reclassement	6		(75 565)
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7		
	8	(28 964 748)	(17 260 180)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		10 022
Variation des stocks de fournitures	10		(284 623)
Variation des actifs incorporels achetés	11		
Variation des autres actifs non financiers	12		(96 338)
	13		31 967
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15		
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	(8 099 078)	215 529
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	17		(31 215 748)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18		
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19		
Solde redressé	20		(31 215 748)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21	(31 000 219)	(31 215 748)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - Conversion des devises.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	17 846 648	8 729 872
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	13 006 414	12 429 645
Autres			
▪ Perte (gain) - cession d'immo.	3.1	(30 381)	87 919
▪ Perte de placement/charge de désactualisation	3.2	96 008	21 797
	4	30 918 689	21 269 233
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(13 066 724)	2 041 756
Autres actifs financiers	6	1 009 067	1 411 011
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	1 089 213	(175 754)
Revenus reportés	8	331 140	285 520
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	10 022	86 202
Propriétés destinées à la revente	10	(284 624)	(217 098)
Stocks de fournitures	11	(96 338)	31 967
Autres actifs non financiers	12	19 910 445	24 732 837
	13	19 910 445	24 732 837
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(25 206 327)	13 665 842
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	96 590	149 655
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	(25 109 737)	(13 516 187)
	18	(25 109 737)	(13 516 187)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(392 629)	436 412
Remboursement ou cession	20	63 555	34 396
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	(32 400)	4 353
Cession	22	(31 938)	(374 431)
	23	(361 474)	(374 431)
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24	12 210 055	19 084 830
Remboursement de la dette à long terme	25	(11 425 736)	14 788 370
Variation nette des emprunts temporaires	26	1 090 604	205 277
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	14 294	(52 751)
Autres			
▪	28.1	1 889 217	4 448 986
	29	1 889 217	4 448 986
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	(3 671 549)	15 291 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	39 857 180	24 565 975
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32	39 857 180	24 565 975
Solde redressé	33	39 857 180	24 565 975
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	36 185 631	39 857 180

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de Magog (la « Ville ») est constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes. Elle est dirigée par un conseil.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés de la Ville (ci-après « les états financiers »), lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « les normes comptables »).

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S15 et S23.

A) Périmètre comptable et partenariats

Les états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Ville. Ils incluent aussi la quote-part revenant à la Ville des actifs, des passifs, des revenus et des charges consolidés proportionnellement ligne par ligne des partenariats auxquels elle participe. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés. La Ville participe aux partenariats suivants dans les proportions indiquées :

a) Périmètre comptable

S.O.

b) Partenariats

- Régie de police de Memphrémagog : 75,34 %
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (« Régie de déchets ») : 46,96 %

B) Comptabilité d'exercice

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables, la direction de la Ville doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Ville pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

C) Actifs financiers

Sauf indication contraire, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Ville est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Prêts

Lors de l'évaluation initiale, les prêts sont évalués au coût (lequel correspond généralement au montant de trésorerie transféré), à l'exception des prêts assortis de conditions avantageuses importantes. Lorsque les conditions du prêt sont avantageuses à un point tel que, en substance, une partie ou la totalité de l'opération s'apparente davantage à une subvention qu'à un prêt, l'élément subvention de l'opération est constaté à titre de charges à l'état consolidé des résultats au moment de l'attribution du prêt.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour désigner les prêts au plus faible du coût et de la valeur nette de recouvrement et traduisent, en conséquence, le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

L'évaluation peut être effectuée prêt par prêt ou pour une catégorie donnée de prêts. Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers. Lorsqu'un prêt a été provisionné pour moins-value, en totalité ou en partie, et que le recouvrement du prêt est considéré par la suite comme probable, la provision pour moins-value constituée à l'égard du prêt peut être réduite.

D) Passifs

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette sont présentés en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts correspondants.

Passif au titre d'assainissement des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Ville, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au poste Assainissement des sites contaminés dès que la contamination survient ou que la Ville en est informée, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés ainsi que les coûts afférents à la maintenance et à la surveillance après assainissement, le cas échéant. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation corporelle, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle, la Ville comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément à la méthode et à la durée d'amortissement de cette immobilisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsqu'elle résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsqu'elle résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

E) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire ou en fonction du tonnage d'enfouissement sur les périodes suivantes :

Infrastructures : 15 à 40 ans

Infrastructures - cellules d'enfouissement : selon le tonnage enfoui par rapport à la capacité totale d'enfouissement (a)

Réseau d'électricité (a) : 10 à 40 ans

Bâtiments (a) : 10 à 40 ans

Véhicules : 2 à 25 ans

Ameublement et équipement de bureau : 4 à 20 ans

Machinerie, outillage et équipement divers : 4 à 40 ans

(a) Les coûts de mise hors service d'immobilisations corporelles capitalisés dans les catégories du réseau d'électricité et des bâtiments sont amortis sur une période de 40 ans et ceux dans la catégorie des infrastructures - cellules d'enfouissement sont amortis selon le tonnage enfoui par rapport à la capacité totale d'enfouissement.

Les immobilisations corporelles en cours sont amorties dès leur mise en service. L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état consolidé des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût propre. Les propriétés destinées à la revente sont constatées à titre d'actif financier lorsque l'actif est en état d'être vendu, qu'il y a un plan en place pour la vente de l'actif et qu'il est raisonnable de prévoir que la vente sera réalisée dans l'année suivant la date des états financiers.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

F) Revenus

Constatation des revenus

Les taxes se rapportant à l'année visée sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le fait imposable se produit.

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées dès l'entrée en service des modifications apportées à des immeubles ou de la construction de nouveaux immeubles, sans égard à la date à laquelle les certificats de modification ont été émis, pourvu qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de la valeur des modifications ou ajouts en cause.

Les quotes-parts sont constatées lorsqu'elles sont déterminées et adoptées par résolution.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus des services rendus et les autres revenus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

Les revenus d'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont comptabilisés en fonction des quantités traitées par les exploitants des carrières et des sablières. Ces revenus sont reportés et comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Les intérêts sur les placements et les autres revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les dons sont constatés à leur juste valeur marchande dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge de fonctionnement correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créanciers et charges à payer pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour les cotisations devant être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà fournis.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville, le régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») offert par la Ville à ses pompiers et agents de prévention et le REER offert par la Régie de déchets sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

La Ville de Magog et la Régie de police de Memphrémagog offrent à leurs employés deux régimes de retraite à prestations déterminées.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1^{er} janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1^{er} janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2023 selon la méthode suivante : valeur lissée 3 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (« DMERCA ») des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Les dernières évaluations actuarielles de la Ville et de la Régie de police de Memphrémagog ont été effectuées en date du 31 décembre 2021.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de reporter l'imposition, en tout ou en partie, de la taxation ou d'une quote-part aux exercices futurs.

S'il y a lieu, le montant présenté est le montant net des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de devancer l'imposition, en tout ou en partie, de la taxation ou de la tarification.

Ce montant est créé aux fins suivantes et est amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux informations sectorielles consolidées de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organisme :

- Mesures d'allègement fiscal transitoires :
 - Financement à long terme des activités de fonctionnement : au fur et à mesure du remboursement en capital des dettes;
 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) : amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation corporelle faisant l'objet d'OMHS.

I) Instruments financiers

Évaluation initiale

La Ville comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Ville sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

La Ville détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état consolidé des résultats qu'au moment de sa réalisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

J) Autres éléments

S.O.

3. Modification de méthodes comptables

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Ville qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle norme a entraîné le retrait de l'ancien chapitre SP 3270, « Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, qui établissait des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les activités de fermeture et d'après-fermeture afférentes à l'exploitation d'une décharge contrôlée de déchets solides. Conformément aux exigences de cet ancien chapitre, un des partenariats de la Ville comptabilisait un passif correspondant à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation en fonction de la capacité utilisée de la décharge, laquelle était mesurée selon une méthode volumétrique en fonction du nombre de mètres cubes utilisés. Ces situations sont désormais incluses dans le champ d'application du nouveau chapitre SP 3280 et sont évaluées et comptabilisées conformément à la méthode comptable décrite à la note 2 D).

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs au 31 décembre 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Ville avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Cette modification comptable a entraîné une augmentation (diminution) des postes suivants des états financiers au 1^{er} janvier 2023 :

	<u>2023</u>
	\$
État consolidé des résultats	
Excédent (déficit) de l'exercice	-
Excédent (déficit) accumulé au début	-
Excédent (déficit) accumulé à la fin	-
État consolidé de la situation financière	
Autres passifs	1 252 937
Actifs financiers nets (dettes nettes)	(1 252 937)
Immobilisations corporelles	1 252 937
Excédent (déficit) accumulé	-
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	
Solde au début	-
Solde à la fin	1 252 937

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation;

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état consolidé de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs au 31 décembre 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Ville avant l'adoption de ces nouveaux chapitres. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Ville au 1^{er} janvier 2023.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	36 185 631
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2	39 857 180
Autres éléments	3.1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	36 185 631
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	() ()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	36 185 631
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	30 467 773
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	4 288 055
		8 026 000

Note

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont associées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement, à l'excédent de fonctionnement affecté, aux fonds réservés, au Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques, au Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels et autres projets distincts.

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 146 957 \$ (1 627 553 \$ en 2022). Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 2 356 077 \$ (1 418 366 \$ en 2022).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

5. Débiteurs

		2023	2022
Taxes municipales	9	3 039 841	2 605 641
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	31 618 048	20 983 025
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	4 082 406	2 368 135
Organismes municipaux	13	204 126	77 809
Autres			
▪ - Électricité	14.1	4 464 005	3 982 611
▪ - Autres	14.2	2 571 295	2 895 776
	15	45 979 721	32 912 997
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	12 315 650	12 183 425
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	12 315 650	12 183 425
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	3 786 183	3 671 083
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	21 658 590	11 817 541
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	1 750 193	1 584 832
Ministère de la Culture et des Communications	25	2 892 019	3 034 833
Autres ministères/organismes	26	5 317 246	4 545 819
	27	31 618 048	20 983 025

Note

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme portent intérêt à des taux variant de 2,08 % à 4,18 % au 31 décembre 2023 et viennent à échéance au plus tard en 2041.

6. Prêts

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪ Prêts - Installation septique	30.1	571 351	319 399
▪ Prêt à un organisme municipal	30.2	35 563	40 009
	31	606 914	359 408
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

Note

Les prêts pour la mise aux normes des installations septiques portent intérêt au taux de 4,5 %, sont encaissables par des versements annuels totalisant 21 293 \$ et viennent à échéance en 2037.

Prêt à une municipalité membre d'un partenariat, sans intérêt, encaissable par versements annuels de 4 446 \$, échéant en janvier 2031.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

7. Placements de portefeuille

	2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	380 959
Autres placements	34	202 868
	35	583 827
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36	202 868
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37	170 468

Note

Les placements de portefeuille à titre d'investissement de la Ville sont composés du fonds de garantie de franchise collective de l'UMQ et du fonds des municipalités pour la biodiversité.

Les autres placements de portefeuille d'un des partenariats affectés aux activités de fermeture et d'après-fermeture du site d'enfouissement sont composés d'obligations portant intérêt à des taux de rendement lié aux marchés (taux de rendement lié aux marchés au 31 décembre 2022) et échéant à différentes dates jusqu'en août 2028.

8. Autres actifs financiers

	2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38	
Autres	39	
	40	

Note

9. Emprunts temporaires

La Ville bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire de 10 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel (7,2 %; 6,45 % au 31 décembre 2022) et renouvelable annuellement. Le solde est inutilisé aux 31 décembre 2023 et 2022.

Les partenariats bénéficient d'ouvertures de crédit bancaire, dont la quote-part de la Ville s'élève à 413 860 \$, portant intérêt au taux préférentiel (7,2 %; 6,45 % au 31 décembre 2022) et renouvelables annuellement. Ces emprunts sont utilisés pour les opérations courantes des partenariats.

Un des partenariats bénéficie d'un emprunt temporaire, dont la quote-part de la Ville s'élève à 2 676 805 \$, portant intérêt au taux préférentiel (7,2 %; 6,45 % au 31 décembre 2022). Cet emprunt est utilisé pour le financement à court terme de projets d'investissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

10. Créditeurs et charges à payer

	2023	2022
Fournisseurs	41	7 113 437
Salaires et avantages sociaux	42	6 663 240
Dépôts et retenues de garantie	43	811 535
Provision pour contestations d'évaluation	44	
Autres		
▪ Intérêts courus	45.1	628 829
▪ Dépôts usagés électricités	45.2	407 144
▪ Allocation de départ des élus	45.3	167 810
▪ Relatifs aux immobilisations	45.4	7 589 294
▪ Avantages sociaux accumulés	45.5	514 862
	46	23 896 151
		18 768 338

Note

11. Revenus reportés

	2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	331 815
Transferts		
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48	
Soutien à la compétence de développement local et régional		
des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49	
Accès entreprise Québec	50	
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51	
Autres		
▪ Divers transferts	52.1	113 340
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53	576 631
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	264 118
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55	
Société québécoise d'assainissement des eaux	56	
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57	
Autres contributions des promoteurs	58	87 161
Fonds de redevances réglementaires	59	
Autres		
▪ Perçus d'avance Hydro	60.1	1 686 490
▪ Autres revenus reportés	60.2	540 624
	61	3 600 179
		2 510 966

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

12. Dette à long terme

	Taux d'intérêt		Échéance		2023	2022
	de	à	de	à		
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,85	5,60	2024	2033	62	80 499 641
Obligations et billets en monnaies étrangères					63	
Gains (pertes) de change reportés					64	
					65	
Autres dettes à long terme						
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66	
Organismes municipaux					67	
Obligations découlant de contrats de						
location-acquisition	3,55	3,55	2029	2029	68	166 066
Autres					69	
					70	80 665 707
Frais reportés liés à la dette à long terme					71 (537 325)(551 619)
					72	80 912 701
						80 114 088

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2024	73	18 787 241	27 539		18 814 780
2025	74	11 460 911	27 539		11 488 450
2026	75	11 237 738	27 539		11 265 277
2027	76	8 231 747	27 539		8 259 286
2028	77	6 757 620	27 539		6 785 159
2029 et plus	78	24 831 000	20 653		24 851 653
	79	81 306 257	158 348		81 464 605
Intérêts et frais accessoires	80	(14 579)	(14 579)		14 579)
	81	81 306 257	143 769		81 450 026

Note

Les versements estimatifs incluent les refinancements dans l'année où ils surviennent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

13. Avantages sociaux futurs

	2023	2022
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(1 955 336)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	(1 624 196)
	84	(1 955 336)
		(1 624 196)
Charge de l'exercice		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	1 455 288
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87	317 503
Autres régimes (REER et autres)	88	3 414
Régimes de retraite des élus municipaux	89	55 763
	90	1 831 968
		2 255 012

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

14. Autres passifs

	2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91	501 282
Assainissement des sites contaminés	92	421 190
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	1 751 792
Autres	94.1	
	95	2 172 982
		1 117 627
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	501 282
Passifs engagés	97	1 252 937
Passifs réglés	98	(50 053) ()
Charge de désactualisation ¹	99	47 626
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	1 751 792

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

Passif au titre de l'assainissement des sites contaminés

La Ville comptabilise un passif relatif aux coûts liés à la réhabilitation des sites contaminés dont elle a la responsabilité ou dont il est probable qu'elle aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, un paiement de transfert au montant de 3 076 215 \$ a été accordé à la Ville relativement aux travaux d'assainissement d'un site contaminé. Ce montant sera constaté aux résultats à titre de revenu lors de l'enregistrement des charges correspondantes. Les paiements de transfert déjà constatés à titre de revenu s'élèvent à 175 770 \$ en 2023, à 361 916 \$ en 2022, à 552 628 \$ en 2021, à 1 162 532 \$ en 2020 et à 800 243 \$ en 2019.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'un partenariat concernent les activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement. Elles sont régies par les lois gouvernementales applicables concernant la protection de l'environnement.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Ville concernent principalement les activités de désamiantage de ses bâtiments.

Principales hypothèses utilisées

	Sites d'enfouissement (a)	Désamiantage des bâtiments (b)
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,0 %	3,20 %
Période d'actualisation	1 à 6 ans	40 ans
Taux d'inflation	2,50 %	2,32 %
Durée de vie restante estimative de l'exploitation	5,5 ans	
Période estimative nécessaire pour les activités d'après-fermeture	30 ans	

(a) La quote-part de la Ville des charges estimatives totales relatives aux activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement est de 1 828 297 \$ (1 544 374 \$ au 31 décembre 2022).

(b) L'échéancier des travaux de désamiantage des bâtiments est inconnu. La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période de un an. Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 1 986 732 \$.

Voir aussi la note 27.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

15. Immobilisations corporelles

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT				
Infrastructures				
Eau potable	102	46 434 216	2 582 233	49 016 449
Eaux usées	103	70 239 299	1 828 558	72 067 857
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	123 474 731	5 926 653	129 401 384
Autres				
▪ Autres infrastructures	105.1	38 349 811	2 314 465	40 657 666
Réseau d'électricité	106	23 915 038	291 783	24 206 821
Bâtiments	107	48 455 922	844 256	49 300 178
Améliorations locatives	108			
Véhicules	109	12 470 685	1 141 549	12 752 974
Ameublement et équipement de bureau	110	4 620 361	155 973	4 776 334
Machinerie, outillage et équipement divers	111	11 326 051	329 215	11 298 349
Terrains	112	9 967 954		9 967 954
Autres	113			
	114	389 254 068	15 414 685	403 445 966
Immobilisations en cours	115	11 101 550	14 918 118	26 019 668
	116	400 355 618	30 332 803	429 465 634
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures				
Eau potable	117	19 595 394	1 281 484	20 876 878
Eaux usées	118	37 418 709	1 914 212	39 332 921
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	52 140 794	4 572 751	56 713 545
Autres				
▪ Autres infrastructures	120.1	23 924 249	1 596 743	25 514 382
Réseau d'électricité	121	10 227 265	619 372	10 846 637
Bâtiments	122	16 091 920	1 374 412	17 466 332
Améliorations locatives	123			
Véhicules	124	7 290 618	893 548	7 324 906
Ameublement et équipement de bureau	125	4 003 233	254 792	4 258 025
Machinerie, outillage et équipement divers	126	7 696 851	499 100	7 905 244
Autres	127			
	128	178 389 033	13 006 414	190 238 870
VALEUR COMPTABLE NETTE	129	221 966 585		239 226 764
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles				
Coût	130	232 213		232 213
Amortissement cumulé	131	(81 274)	(23 222)	(104 496)
Valeur comptable nette	132	150 939		127 717

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

16. Propriétés destinées à la revente

	2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	377 965
Immeubles industriels municipaux	134	1 082 478
Autres	135	
	136	1 460 443
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste		
« Propriétés destinées à la revente »	138	1 460 443
		1 470 465

Note

17. Actifs incorporels achetés

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT				
▪	139.1			
	140			
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
▪	141.1			
	142			
VALEUR COMPTABLE NETTE	143			

Note

18. Autres actifs non financiers

	2023	2022
Frais payés d'avance		
▪ Divers	144.1	276 964
Autres		
▪	145.1	
	146	276 964
		180 626

Note

19. Obligations contractuelles

La Ville s'est engagée, en vertu d'un contrat de location de locaux échéant en 2031, à verser des loyers totalisant 3 006 101 \$. Les paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 374 108 \$ en 2024, à 383 675 \$ en 2025, à 393 358 \$ en 2026, à 403 159 \$ en 2027 et à 413 079 \$ en 2028.

Office municipal d'habitation de la Ville

L'Office municipal d'habitation de Magog, la Ville et la Société d'habitation du Québec ont signé une convention qui prévoit le paiement d'une subvention comblant le déficit d'exploitation des ensembles administrés. La Société d'habitation du Québec contribue à 90 % du déficit d'exploitation et la Ville subventionne le solde du déficit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

20. Droits contractuels

La Ville a conclu un contrat de location de locaux échéant en 2031, prévoyant la perception de loyers totalisant 3 006 101 \$. Les revenus de location à percevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 374 108 \$ en 2024, à 383 675 \$ en 2025, à 393 358 \$ en 2026, à 403 159 \$ en 2027 et à 413 079 \$ en 2028.

21. Passifs éventuels

Les passifs éventuels se composent de ce qui suit :

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
Emprunts temporaires			
▪	147.1		
	148		
Dettes à long terme			
▪ Magog Technopole	149.1	890 000	435 442
▪ Corporation des événements de Magog Inc.	149.2	49 000	31 195
	150	939 000	466 637
	151	939 000	466 637
			523 743

La Ville assume une responsabilité éventuelle en se portant garante d'emprunts consentis à des organismes non compris dans son périmètre comptable.

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de la dette à long terme de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog. Au 31 décembre 2023, la portion de la dette à long terme attribuable à la Ville s'élève à 2 811 082 \$.

B) Auto-assurance

La Ville assume une responsabilité à l'égard de certains litiges ou dommages. À cette fin, la Ville a créé une réserve financière s'élevant à 500 000 \$ au 31 décembre 2023 afin d'être en mesure de faire face à une augmentation de la valeur des franchises ou des rétentions qu'elle détient en assurance.

C) Poursuites

Un des partenariats fait l'objet d'une réclamation dont la quote-part de la Ville s'élève à 704 400 \$ pour des sommes réclamées par un entrepreneur relativement au projet de l'agrandissement de l'usine. La direction est d'avis que cette réclamation est non fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

D) Autres

Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (LQ 2014, c. 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la Loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties. L'exécution du jugement était donc suspendue jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec rende sa décision.

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels et les appels incidents dans tous les dossiers et, par conséquent, les conclusions du jugement de première instance sont maintenues. Cette décision a été portée en appel devant la Cour suprême du Canada.

Dans un jugement rendu le 11 avril 2024, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel des parties. La décision de la Cour d'appel du Québec est donc considérée comme la décision finale dans ce dossier. Ainsi, les dispositions de la Loi 15 applicables aux participants actifs au sens de cette loi demeurent en vigueur. Considérant que les régimes de retraite de la Ville et de la Régie de police de Memphrémagog ne prévoient pas d'indexation des rentes, cette décision ne devrait avoir aucune incidence. Cela met ainsi fin aux démarches liées à la contestation de la Loi 15 pour les régimes de retraite.

22. Actifs éventuels

S.O.

23. Redressement aux exercices antérieurs

S.O.

24. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les partenariats, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles consolidées.

25. Instruments financiers

Politique de gestion des risques

La Ville est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Ville.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Ville est principalement attribuable aux débiteurs et aux prêts, excluant les taxes à la consommation à recevoir. La Ville juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, la Ville analyse régulièrement le solde des débiteurs et des prêts, excluant les sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs financiers de la Ville représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des actifs financiers, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 31 décembre se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Actifs financiers en souffrance		
Moins de un an	3 525 868	3 043 456
Entre un et deux ans	754 875	606 067
Entre deux et trois ans	417 717	365 097
Plus de trois ans	<u>3 890 990</u>	<u>3 774 283</u>
Sous-total	<u>8 589 450</u>	<u>7 788 903</u>
Moins : provision pour créances douteuses	<u>(3 786 183)</u>	<u>(3 671 083)</u>
Total	4 803 267	4 117 820

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	3 671 083	3 395 509
Perte de valeur comptabilisée aux résultats consolidés	382 619	461 594
Montants radiés	(266 321)	(185 977)
Montants recouvrés	<u>(1 198)</u>	<u>(43)</u>
Solde à la fin	3 786 183	3 671 083

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Ville au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires et les placements de portefeuille.

La Ville n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Ville est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La Ville est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Ville dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Ville établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>De 1 à 3 ans</u>	<u>De 3 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	23 896 151			
Emprunts temporaires	1 818 963			
Dette à long terme	<u>21 306 688</u>	<u>26 531 609</u>	<u>17 628 863</u>	<u>27 715 081</u>
Total	47 021 802	26 531 609	17 628 863	27 718 081

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

26. Fonds de roulement

La Ville possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 12 000 000 \$ au 31 décembre 2023. Les remboursements en capital sur les sommes empruntées à même ce fonds doivent être effectués sur une période maximum de 10 ans et se font à même les activités financières de fonctionnement.

27. Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service d'immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalisations 2022		Budget 2023		Réalisations 2023		Total consolidé¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats		
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	51 688 780	54 650 000	55 060 860			54 995 455
Compensations tenant lieu de taxes	2	1 403 199	1 365 400	1 370 480			1 370 480
Quotas-parts	3				6 954 108		438 408
Transferts	4	2 422 092	1 939 500	2 513 617			2 513 617
Services rendus	5	37 112 309	36 960 800	37 709 115			38 222 566
Imposition de droits	6	6 623 171	4 247 000	6 624 293			6 624 293
Amendes et pénalités	7	228 805	189 000	301 076			1 165 031
Revenus de placements de portefeuille	8	896 838	300 000	846 413			2 022 690
Autres revenus d'intérêts	9	484 785	301 900	517 248			517 248
Autres revenus	10	790 851	359 000	1 328 005			1 342 938
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	101 650 830	100 312 600	107 271 107			9 900 868
							109 212 726
Investissement							
Taxes	13						
Quotas-parts	14						
Transferts	15	1 777 920	22 150 000	12 196 232			12 196 232
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	1 645 839		68 367			68 367
Autres	18	107 079		(100 000)			(100 000)
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	3 530 838	22 150 000	12 164 599			12 164 599
	22	105 181 668	122 462 600	119 135 706			121 377 325
Charges							
Administration générale	23	8 465 277	8 717 234	8 899 264	69 621		8 968 885
Sécurité publique	24	13 074 710	13 603 105	13 520 878	474 389		15 354 087
Transport	25	10 330 962	11 045 177	11 614 192	5 703 807		17 317 999
Hygiène du milieu	26	11 034 364	12 533 122	11 760 720	3 575 233		16 095 295
Santé et bien-être	27	467 218	542 059	432 851			432 851
Aménagement, urbanisme et développement	28	4 276 458	4 276 249	3 960 729	53 793		4 014 522
Loisirs et culture	29	9 703 642	9 907 654	10 722 937	1 405 440		12 128 377
Réseau d'électricité	30	25 888 533	26 651 300	26 047 811	772 067		26 819 878
Frais de financement	31	1 724 034	2 410 600	2 264 515			134 268
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	11 904 166	12 057 100	12 054 350 (12 054 350)		
	34	96 869 364	101 743 600	101 278 247			103 530 677
Excédent (déficit) de l'exercice	35	8 312 304	20 719 000	18 157 459			(326 293)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariaux.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalisations 2022		Budget 2023		Réalisations 2023		Total consolidé¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariaux	Organismes contrôlés et partenariaux	Organismes contrôlés et partenariaux	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	8 312 304	20 719 000	18 157 459	(326 293)	(326 293)	17 846 648
Moins : revenus d'investissement	2 (3 530 838)(22 150 000)(12 164 599)(12 164 599)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	4 781 466	(1 431 000)	5 992 860	(326 293)	(326 293)	5 682 049
CONCILIATION À DES FINS FISCALES							
Ajouter (détourne)							
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	4	11 904 166	12 057 100	12 054 350	967 546	967 546	13 006 414
Amortissement	5	144 941	88 455	88 135	8 135	8 135	96 590
Produit de cession	6	92 633	(22 246)	(22 246)	(8 135)	(8 135)	(30 381)
(Gain) perte sur cession							
Réduction de valeur / Reclassement	7	(75 565)					
	8	12 066 175	12 057 100	12 120 559	967 546	967 546	13 072 623
Propriétés destinées à la revente							
Coût des propriétés vendues	9	472 457			10 022	10 022	10 022
Réduction de valeur / Reclassement	10	75 565					
	11	548 022			10 022	10 022	10 022
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux							
Reboursement ou produit de cession	12	29 950			59 109	4 446	4 446
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13						63 555
Provision pour moins-valeur / Réclassement	14	21 797			48 382	48 382	48 382
	15	51 747			107 491	4 446	4 446
							111 937
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16						
Remboursement de la dette à long terme	17 (5 790 363)(6 016 100)(6 016 134)(414 681)(414 681)(6 430 815)
	18	(5 790 363)	(6 016 100)	(6 016 134)	(414 681)	(414 681)	(6 430 815)
Affectations							
Activités d'investissement	19 (1 823 223)(713 700)(1 453 258)(815 150)(815 150)(2 268 408)
Excédent (déficit) accumulé							
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	1 085 209	800 000	1 172 396	1 172 396	1 172 396	1 172 396
Excédent de fonctionnement affecté	21	620 887	52 300	160 996	11 740	11 740	172 736
Réserves financières et fonds réservés	22	(4 308 898)	(4 748 600)	(4 404 679)	64 805	64 805	(4 339 874)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir					612 244	612 244	1 175 819
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	23						
	24						
	25	(4 426 025)	(4 610 000)	(3 960 970)	(126 361)	(126 361)	(4 087 331)
	26	2 449 556	1 431 000	2 260 968	430 950	430 950	2 676 436
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	7 231 022			104 657	8 253 828	8 358 485

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariaux.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalisations 2022		Réalisations 2023	
	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats
				Total consolidé¹
Revenus d'investissement	1	3 530 838	12 164 599	12 164 599
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (dédouire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2	(326 329)	(101 427)	(101 427)
Sécurité publique	3	(37 502)	(267 108)	(388 808)
Transport	4	(9 765 431)	(3 832 274)	(3 832 274)
Hygiène du milieu	5	(3 617 040)	(20 495 883)	(22 955 243)
Santé et bien-être	6	()	()	()
Aménagement, urbanisme et développement	7	()	(43 873)	(43 873)
Loisirs et culture	8	(474 019)	(2 395 550)	(2 395 550)
Réseau d'électricité	9	(421 068)	(348 520)	(348 520)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10	()	()	()
	11	(14 641 389)	(27 484 635)	(28 484 168)
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	12	(386 255)	()	()
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Emission ou acquisition	13	(436 412)	(392 629)	(392 629)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement	14	8 783 960	6 908 687	6 908 687
Affectations				
Activités de fonctionnement	15	1 823 223	1 453 258	815 150
Excédent accumulé	16	1 314 873	186 500	2 268 408
Excédent de fonctionnement non affecté	17	39 500	380 007	380 007
Excédent de fonctionnement affecté	18	3 454 100	7 529 900	94 261
Réserves financières et fonds réservés	19	6 631 696	9 549 665	909 411
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(48 400)	(11 418 912)	(1 938 757)
	21	3 482 438	745 687	(1 938 757)

¹. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Administration municipale	Administration municipale	2023	
			Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
ACTIFS FINANCIERS				
Tresorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	36 661 674	33 136 975	3 048 656
Débiteurs (note 5)	2	31 813 486	44 932 207	1 317 384
Prêts (note 6)	3	319 399	571 351	35 563
Placements de portefeuille (note 7)	4	347 729	380 915	20 912
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5			
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6			
Autres actifs financiers (note 8)	7			
	8	69 142 288	79 021 448	4 604 515
				83 356 093
PASSIFS				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9			
Emprunts temporaires (note 9)	10			1 818 963
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	16 805 320	21 213 131	2 952 880
Revenus reportés (note 11)	12	2 510 966	3 532 373	67 806
Dette à long terme (note 12)	13	75 202 411	76 403 453	4 509 248
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	916 000	1 327 000	628 336
Autres passifs (note 14)	15	616 345	984 765	1 188 217
	16	96 051 042	103 460 722	11 165 460
	17	(26 908 754)	(24 439 274)	(6 560 945)
				(31 000 219)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)				
ACTIFS NON FINANCIERS	18	214 308 760	229 672 836	10 019 160
Immobilisations corporelles (note 15)	19	1 470 465	1 460 443	239 226 764
Propriétés destinées à la revente (note 16)	20	1 425 718	1 710 638	1 460 443
Stocks de fournitures	21			1 713 796
Actifs incorporels achetés (note 17)	22	142 201	191 206	85 758
Autres actifs non financiers (note 18)	23	217 347 144	233 035 123	10 108 076
				242 677 967
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	8 060 322	14 920 029	1 134 902
Excédent de fonctionnement affecté	25	12 634 830	12 158 139	12 158 139
Réserves financières et fonds réservés	26	9 520 993	7 103 471	7 229 981
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	((126 510
Financement des investissements en cours	28	7 149 030	7 157 931	611 961) (
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	153 073 215	167 819 854	(2 633 060)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30			4 524 871
	31	190 438 390	208 595 849	5 530 740
				177 885 362
Obligations contractuelles (note 19)				177 885 362
Droits contractuels (note 20)				177 885 362
Passifs éventuels (note 21)				177 885 362
Actifs éventuels (note 22)				177 885 362
1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.				

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
Rémunération				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	25 899 800	25 839 305	31 588 776
Charges sociales				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	6 162 100	6 000 159	7 184 593
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7	1 318 600	1 316 548	485 031
Autres biens et services	8	44 092 800	43 669 188	44 881 706
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	1 996 600	1 877 482	2 010 958
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	404 000	376 033	376 033
D'autres tiers	12			313 245
Autres frais de financement	13	10 000	11 000	11 792
Contributions				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	7 804 600	7 938 491	1 422 791
Transferts	15			
Autres	16			1 275 382
Autres				
Transferts	17	1 417 600	1 446 987	16 131
Autres	18			22 094
Amortissement				
Immobilisations corporelles	19	12 057 100	12 054 350	12 429 645
Actifs incorporels achetés	20			
Autres				
■ Créances douteuses	21.1	210 000	328 780	382 619
■ Subventions - particuliers et cie.	21.2	220 000	115 841	461 594
■ Autres	21.3	150 400	304 083	92 430
	22	101 743 600	101 278 247	696 131
				98 537 201

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Excédent (déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	16 054 931
Excédent de fonctionnement affecté	2	12 158 139
Réserves financières et fonds réservés	3	7 229 981
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 175 536)
Financement des investissements en cours	5	4 524 871
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	172 885 362
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	155 832 986
	8	211 677 748
		193 831 100

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté

Administration municipale	9	14 920 029	8 060 322
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	1 134 902	934 716
	11	16 054 931	8 995 038

Excédent de fonctionnement affecté

Administration municipale

▪ Tarification	12.1	1 711 724	1 815 980
▪ Engagement et fonctionnement	12.2	1 146 415	718 850
▪ Aréna Memphrémagog	12.3	9 000 000	9 000 000
▪ Développement économique	12.4	300 000	300 000
▪ Équilibre budgétaire	12.5	800 000	
	13	12 158 139	12 634 830

Organismes contrôlés et partenariats¹

▪	14.1	107 269	
	15	107 269	
	16	12 158 139	12 742 099

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières - Administration municipale		
▪ Financement d'immobilisations	17.1	3 449 839
	18	3 449 839
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	19.1	
	20	
Fonds réservés		
Fonds de roulement		
Administration municipale	21	2 400 159
Organismes contrôlés et partenariats	22	
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	23	
Organismes contrôlés et partenariats	24	126 510
Montant non réservé		
Administration municipale	25	633 473
Organismes contrôlés et partenariats	26	
Fonds local d'investissement	27	
Fonds local de solidarité	28	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	120 000
Autres		
▪ Fonds d'auto-assurance	30.1	500 000
	31	3 780 142
	32	7 229 981
		9 806 569

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 ())()
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ())()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ())()
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ())()
Autres	37 ())()
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ())()
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	39 ())()
Assainissement des sites contaminés	40 ())()
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 ()	1 175 536)()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 ())()
Autres	44.1 ())()
	45 ()	1 175 536)()
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 ())()
Utilisation du fonds de roulement	47 ())()
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 ())()
Utilisation du fonds de roulement	49 ())()
Autres	50.1 ())()
	51 ())()
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 ())()
Mesure relative à la COVID-19	53 ())()
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ())()
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ())()
Autres	56.1 ())()
	57 ())()
		601)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	282
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1	
	63	282
	64 ()	1 175 536)()
		319)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	65	9 673 716
Investissements à financer	66	(5 148 845)(
	67	4 524 871
		6 454 727
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	239 226 764
Propriétés destinées à la revente	69	1 460 443
Prêts	70	606 914
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71	380 959
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72	
	73	241 675 080
Ajustements aux éléments d'actif	74	
	75	241 675 080
		224 144 231
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	76	(80 912 701)(
Frais reportés liés à la dette à long terme	77	(537 325)(
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	12 662 798
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	601
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	
	81	(68 787 228)(
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82	(2 490)(
	83	(68 789 718)(
	84	172 885 362
		155 832 986

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	2
Régimes supplémentaires de retraite	2	_____

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

	2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(1 624 196)
Charge de l'exercice	4	(1 455 288)
Cotisations versées par l'employeur	5	1 124 148
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(1 955 336)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	88 249 128
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(88 249 128)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	85 917 950
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(1 955 336)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(1 624 196)
Provision pour moins-value	12	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(1 624 196)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	14	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	()
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	()

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	3 404 668
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	3 927 735
	20	3 404 668
Cotisations salariales des employés	21	(1 915 943)(1 954 683)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	()()
	23	1 488 725
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	(43 684)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(1 973 052)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	(8 890)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	(65 479)
Variation de la provision pour moins-value	28	(1 898 683)
Autres	29.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	1 445 041
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	5 322 684
Rendement espéré des actifs	32	(5 312 437)(4 903 707)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	10 247
Charge de l'exercice	34	1 455 288
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	2 617 539
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36	(5 312 437)(4 903 707)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(2 694 898)(1 418 258)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	3 069 722
Prestations versées au cours de l'exercice	39	3 326 453
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	83 552 453
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	79 534 870
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	(14 793 819)
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	43	
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	13 151 469
DMERCA du nouveau volet	45	12
DMERCA de l'ancien volet	46	10
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	28
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	6,21 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	6,19 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %
Autres hypothèses économiques	52.1	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56	()
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	()
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice		
avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	()
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	()

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72	
Cotisations salariales des employés	73	()
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	()
	75	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres	81.1	
■		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	
Rendement espéré des actifs	84	()
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	
Charge de l'exercice	86	
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	()
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	
Prestations versées au cours de l'exercice	91	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	92	
(si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	
Autres hypothèses économiques	103.1	
■		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104	1
--	-----	---

Description des régimes et autres renseignements

Les pompiers et les agents de prévention de la Ville doivent adhérer au régime de retraite par financement salarial de la FTQ (« RRFS - FTQ ») prévu à la convention collective dès que les conditions d'admissibilité sont respectées. Les taux de cotisation sont établis conformément à la convention collective, soit 9,0 % (9,0 % en 2022) de leur salaire admissible. La Ville a versé une contribution équivalente à celles versées par les employés. Le taux de rente est déterminé par l'actuaire et il est entendu que ce taux peut varier, au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction des calculs effectués par celui-ci.

Le RRFS - FTQ est un régime interentreprises à prestations déterminées visé par la section X du règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application des dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (« LRCR »). Il est soumis à la surveillance de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). Le RRFS - FTQ est institué par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (« FTQ ») pour les membres de ses syndicats affiliés. La participation au régime est facultative par association accréditée. Toutefois, la participation des membres d'un groupe d'une association accréditée est obligatoire.

Étant donné que ce régime est un régime interemployeurs administré par un comité de retraite, qui ne comporte pas de comptes distincts, la Ville doit suivre les normes applicables aux régimes à cotisations déterminées.

	2023	2022
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur		
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105	
Régime de retraite par financement salarial	106	
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107	
Régime de retraite à prestations cibles	108	
Autres régimes	109	317 503
	110	292 930

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111	1
--	-----	---

Description des régimes et autres renseignements

Régime de retraite simplifié

Les employés permanents de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook participent à un REER collectif. La contribution annuelle des employés correspond à un montant variant de 2,0 % à 3,0 % de leur salaire et la Régie doit verser un montant variant de 2,0 % à 3,0 % du salaire des employés.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur		
Régime volontaire d'épargne-retraite	112	
Régime de retraite simplifié	113	
REER	114	3 414
Autres régimes	115	3 182
	116	3 414
	116	3 182

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

	2023	2022
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	7

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (« RREM ») et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (« RPSEM »), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire, s'il y a lieu, aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes interemployeurs administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

	2023	2022
Cotisations des élus au RREM	118	13 849
	118	15 069
Charge de l'exercice		
Contributions de l'employeur au RREM	119	46 670
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	9 093
	121	55 763
	121	60 217

Note

Renseignements financiers consolidés non audités

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TAXES				
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	36 428 690	35 691 529	35 626 124
Taxes spéciales				
Service de la dette	2	5 871 310	7 010 655	7 010 655
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	42 300 000	42 702 184	42 636 779
				40 037 387
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	3 039 700	3 055 178	3 055 178
Égout	13	1 414 200	1 422 047	1 422 047
Traitement des eaux usées	14	2 269 300	2 281 891	2 281 891
Matières résiduelles	15	3 413 600	3 383 838	3 383 838
Autres				
▪ Fosses septiques	16.1	412 100	410 020	410 020
Centres d'urgence 9-1-1	17	150 000	157 480	157 480
Service de la dette	18	1 651 100	1 648 222	1 648 222
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	12 350 000	12 358 676	12 358 676
				11 588 622
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	12 350 000	12 358 676	12 358 676
	27	54 650 000	55 060 860	54 995 455
				51 626 009

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28			11 939
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29	10 900	11 098	11 098
Compensations pour les terres publiques	30	2 200	2 226	2 226
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	656 800	657 769	669 826
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	620 500	621 525	644 254
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	1 290 400	1 292 618	1 328 245
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	36	26 900	27 960	26 909
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39	26 900	27 960	26 909
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	40	48 100	49 902	48 045
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42	48 100	49 902	48 045
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	1 365 400	1 370 480	1 403 199

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	47		5 147	22 660
Sécurité publique				
Police	48			65 104
Sécurité incendie	49	7 800	7 758	8 105
Sécurité civile	50			
Autres	51			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	230 000	368 588	503 917
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable				
l'eau potable	62	49 100	49 099	53 205
Réseau de distribution de l'eau potable	63	18 500	33 555	19 522
Traitement des eaux usées	64	34 500	46 079	48 117
Réseaux d'égout	65	18 500	63 003	21 954
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66	328 000	411 267	374 742
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67			
Tri et conditionnement	68			
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72		16 454	16 454
Autres	73			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78	17 250	17 250	
Promotion et développement économique	79			
Autres	80			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	81	31 371	31 371	58 575
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	168 000	301 620	200 359
Autres	83	42 100	29 810	28 811
Réseau d'électricité	84			
	85	896 500	1 381 001	1 405 071

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale				
Sécurité publique				
Police	87			
Sécurité incendie	88			
Sécurité civile	89			
Autres	90			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	91	50 000	725 795	725 795
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101			
Réseau de distribution de l'eau potable	102		291 406	291 406
Traitement des eaux usées	103	20 000 000	5 496 850	5 496 850
Réseaux d'égout	104		5 349 487	5 349 487
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			15 000
Autres	112			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	120	236 800	236 800	13 900
Activités culturelles				
Bibliothèques	121	2 100 000	95 894	95 894
Autres	122			
Réseau d'électricité				
	123			
	124	22 150 000	12 196 232	12 196 232
				1 777 920

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	593 000	692 627	666 953
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	450 000	439 989	350 068
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135	1 043 000	1 132 616	1 132 616
TOTAL DES TRANSFERTS	136	24 089 500	14 709 849	4 200 012

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffé et application de la loi	137	360 000	432 960	128 596
Évaluation	138			117 729
Autres	139	67 900	71 484	19 436
	140	427 900	504 444	134 315
Sécurité publique				
Police	141			
Sécurité incendie	142	415 600	434 496	434 496
Sécurité civile	143			416 494
Autres	144			73 954
	145	415 600	434 496	508 450
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	146			
Enlèvement de la neige	147	18 400	23 005	23 005
Autres	148			15 639
Transport collectif	149			
Autres	150			
	151	18 400	23 005	23 005
				15 639
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152			
Réseau de distribution de l'eau potable	153			
Traitement des eaux usées	154			
Réseaux d'égout	155			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	156			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	157			
Tri et conditionnement	158			59 229
Autres	159	40 000	71 383	71 383
Autres	160			57 276
Cours d'eau	161			55 791
Protection de l'environnement	162			28 668
Autres	163			
	164	40 000	71 383	150 124
				145 173

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	173	67 900	61 921	68 360
Activités culturelles				
Bibliothèques	174	33 300	43 470	39 849
Autres	175			
	176	101 200	105 391	108 209
Réseau d'électricité	177			
	178	1 003 100	1 138 719	935 002
				819 830

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffé et application de la loi	179			
Évaluation	180			
Autres	181	101 600	182 440	182 440
	182	101 600	182 440	214 431
Sécurité publique				
Police	183			560 648
Sécurité incendie	184	18 700	32 138	32 138
Sécurité civile	185			30 197
Autres	186			80 702
	187	18 700	32 138	592 786
				694 201
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	188		19 573	19 573
Enlèvement de la neige	189	178 800	214 750	214 750
Autres	190	985 900	1 048 021	1 048 021
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195			
	196	1 164 700	1 282 344	1 282 344
				1 260 535
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de				
l'eau potable	197			
Réseau de distribution de l'eau potable	198	55 000	32 165	32 165
Traitements des eaux usées	199			40 250
Réseaux d'égout	200		790	790
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201			77 262
Matières recyclables	202	60 000	69 827	69 827
Autres	203	123 000	150 543	229 801
Cours d'eau	204			62 587
Protection de l'environnement	205			253 996
Autres	206		832	832
	207	238 000	254 157	410 677
				448 227

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	212			
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214	377 200	389 457	389 457
Autres	215			
	216	377 200	389 457	411 019
Loisirs et culture				
Activités récréatives	217	622 900	653 163	653 163
Activités culturelles				
Bibliothèques	218	23 000	34 565	34 565
Autres	219	11 600	21 934	21 934
	220	657 500	709 662	709 662
Réseau d'électricité	221	33 400 000	33 720 198	33 720 198
	222	35 957 700	36 570 396	37 287 564
TOTAL DES SERVICES RENDUS	223	36 960 800	37 709 115	38 222 566
				37 714 797

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	224	247 000	411 248	409 632
Droits de mutation immobilière	225	4 000 000	6 213 045	6 213 539
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228	4 247 000	6 624 293	6 623 171
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	229	189 000	301 076	1 165 031
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	230	300 000	1 846 413	2 022 690
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	231	301 900	517 248	517 248
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		22 246	30 381
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234	250 000	511 699	511 699
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236		68 367	68 367
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238	15 000	79 590	79 590
Autres contributions	239	22 000	606 050	606 052
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	72 000	8 420	15 216
	242	359 000	1 296 372	1 311 305
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	243			

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale			Données consolidées	
	Budget 2023		Réalisations 2023	Réalisations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	2023	2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
Conseil	1	1 065 359	1 062 324	1 064 308	990 413
Greffé et application de la loi	2	2 034 291	2 124 907	2 126 706	1 985 166
Gestion financière et administrative	3	3 669 779	3 639 986	3 654 709	3 691 479
Évaluation	4	455 822	446 743	446 743	428 455
Gestion du personnel	5	1 300 435	1 267 790	1 267 902	1 134 985
Autres					
▪ Autres	6.1	191 548	357 514	408 517	296 063
	7	8 717 234	8 899 264	8 968 885	8 526 561
SÉCURITÉ PUBLIQUE					
Police	8	6 732 700	6 738 331	6 738 331	7 732 188
Sécurité incendie	9	6 635 805	6 510 197	6 984 586	6 684 532
Sécurité civile	10	23 100	71 720	71 720	17 940
Autres	11	211 500	200 630	200 630	188 653
	12	13 603 105	13 520 878	474 389	13 995 267
					15 354 087
					14 623 313
TRANSPORT					
Réseau routier					
Voirie municipale	13	5 645 345	6 117 100	5 329 298	11 446 398
Enlèvement de la neige	14	4 296 284	4 180 182	220 553	4 400 735
Éclairage des rues	15	159 589	125 510	51 738	177 248
Circulation et stationnement	16	843 359	959 442	102 218	1 061 660
Transport collectif					
Transport en commun	17	100 600	231 958		231 958
Transport aérien	18				
Transport par eau	19				
Autres	20				
	21	11 045 177	11 614 192	5 703 807	17 317 999
					15 986 023

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale			Données consolidées	
	Budget 2023		Réalisations 2023	Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		
HYGIÈNE DU MILIEU					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	1 356 499	1 302 559	180 569	1 483 128
Réseau de distribution de l'eau potable	23	1 557 147	1 477 812	1 207 096	2 684 908
Traitements des eaux usées	24	2 074 430	1 984 345	730 178	2 714 523
Réseaux d'égout	25	1 292 791	1 214 828	1 301 441	2 516 269
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés					
Collecte et transport	26	639 698	608 145	30 325	638 470
Élimination	27	909 983	832 142	832 142	1 591 484
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	28	833 582	786 838	57 526	844 364
Tri et conditionnement	29	179 567	155 135		155 135
Matières organiques					
Collecte et transport	30	963 900	899 900	38 119	938 019
Traitements	31	423 600	377 100		377 100
Matières secs	32	127 500	110 000		110 000
Autres	33	96 900	84 700		84 700
Plan de gestion	34				
Autres	35				
Cours d'eau	36	687 811	556 860	12 646	569 506
Protection de l'environnement	37	949 335	923 423	17 333	940 756
Autres	38	440 379	446 933		446 933
	39	12 533 122	11 760 720	3 575 233	15 335 953
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE					
Logement social	40	135 000	82 499		82 499
Sécurité du revenu	41				
Autres	42	407 059	350 352	350 352	350 352
	43	542 059	432 851	432 851	432 851

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale			Données consolidées	
	Budget 2023		Réalisations 2023	Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
Aménagement, urbanisme et zonage	44	2 744 537	2 600 491	52 898	2 653 389
Rénovation urbaine	45				2 566 858
Biens patrimoniaux	46				
Autres biens					
Promotion et développement économique					
Industries et commerces	47	1 371 212	1 199 831	895	1 200 726
Tourisme	48	160 500	160 407		160 407
Autres	49				162 468
Autres	50				
	51	4 276 249	3 960 729	53 793	4 014 522
					4 014 522
					4 331 700
LOISIRS ET CULTURE					
Activités récréatives					
Centres communautaires	52	251 055	308 164	114 017	422 181
Patinoires intérieures et extérieures	53	1 113 772	1 319 459	70 214	1 389 673
Piscines, plages et ports de plaisance	54	640 054	511 302	86 055	597 357
Parcs et terrains de jeux	55	4 272 724	4 682 309	552 728	5 235 037
Parcs régionaux	56				5 016 938
Expositions et foires	57	633 431	627 406	9 638	637 044
Autres	58	357 428	341 438		341 438
	59	7 268 464	7 790 078	832 652	8 622 730
Activités culturelles					
Centres communautaires	60	172 076	190 994	6 109	197 103
Bibliothèques	61	1 534 439	1 560 297	248 688	1 808 985
Patrimoine					
Musées et centres d'exposition	62	99 983	99 747	99 747	99 747
Autres ressources du patrimoine	63	208 163	207 749	304 805	512 554
Autres	64	624 529	874 072	13 186	887 258
	65	2 639 190	2 932 859	572 788	3 505 647
	66	9 907 654	10 722 937	1 405 440	12 128 377

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale			Données consolidées	
	Budget 2023		Réalisations 2023		Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	67	26 651 300	26 047 811	772 067	26 819 878
FRAIS DE FINANCEMENT					
Dette à long terme	68	2 237 200	2 074 269	2 074 269	2 194 167
Intérêts	69	163 400	179 246	179 246	192 824
Autres frais					173 539
Autres frais de financement	70	10 000	11 000	11 000	(65 480)
Avantages sociaux futurs	71				1 011
Autres	72	2 410 600	2 264 515	2 264 515	1 545
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	73			2 398 783	1 858 145
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELLES ACHETÉS					
	74	12 057 100	12 054 350 (12 054 350)	

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ville de Magog | 45072 |

Table des matières

Autres renseignements financiers consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	12
Rémunération des élus	13

Autres renseignements

Questionnaire	14
---------------	----

Autres renseignements financiers consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale	Données consolidées		
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	123 312	123 312	1 088 531
Usines de traitement de l'eau potable	2	459 588	459 588	838 784
Usines et bassins d'épuration	3	9 129 998	10 804 837	1 849 211
Conduites d'égout	4	10 850 692	10 850 692	2 904 250
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	2 341 915	2 341 915	6 182 888
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8	25 557	25 557	
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	1 324 413	1 324 413	216 163
Autres infrastructures	11	776 032	1 559 655	591 595
Réseau d'électricité	12	265 309	265 309	314 255
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	560 326	560 326	66 292
Édifices communautaires et récréatifs	14	426 981	426 981	46 066
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	767 988	1 141 550	1 146 752
Ameublement et équipement de bureau	18	104 898	120 143	25 036
Machinerie, outillage et équipement divers	19	327 626	328 525	285 355
Terreins	20			36 746
Autres	21			
	22	27 484 635	30 332 803	15 591 924

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale	Données consolidées		
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	115 520	115 520	924 666
Usines de traitement de l'eau potable	2	459 588	459 588	838 784
Usines et bassins d'épuration	3	9 129 998	10 804 837	1 849 211
Conduites d'égout	4	10 814 850	10 814 850	2 151 165
Autres infrastructures	5	4 433 633	5 217 256	6 269 343
Infrastructures pour nouveau développement				
(ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6	7 792	7 792	163 865
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9	35 842	35 842	753 085
Autres infrastructures	10	34 284	34 284	721 303
Autres immobilisations corporelles	11	2 453 128	2 842 834	1 920 502
	12	27 484 635	30 332 803	15 591 924

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	Solde au 1^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :				
Par l'organisme municipal				
Emprunts refinancés par anticipation	1			
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme				
Excédent de fonctionnement affecté	2			
Réserves financières et fonds réservés	3	285 576	(159 066)	126 510
Fonds d'amortissement	4			
Montant à la charge				
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	16 224 253	2 508 230	1 619 316
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	51 799 527	4 559 523	4 811 499
De la municipalité (Société de transport en commun)	7			
	8	68 309 356	6 908 687	6 430 815
				68 787 228
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)				
Débiteurs				
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	12 183 425	1 013 313	881 088
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10			
Organismes municipaux	11			
Autres tiers	12			
	13	12 183 425	1 013 313	881 088
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14	172 926	(174 222)	347 148
	15	12 356 351	1 013 313	706 866
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16			
Autres	17			
	18	12 356 351	1 013 313	706 866
	19	80 665 707	7 922 000	7 137 681
Dette en cours de refinancement	20	()		()
Reclassement / Redressement	21			
Dette à long terme	22	80 665 707	7 922 000	7 137 681
				81 450 026

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**Administration municipale**

Dette à long terme	1	76 926 000
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	2 515 785
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		5.1
▪		
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	12 315 650
Autres montants	9	347 148
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	461 265
Autres		11.1
▪		
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	66 317 722
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	13	7 030 576
Endettement net à long terme	14	73 348 298
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	15	2 811 082
Communauté métropolitaine	16	
Autres organismes	17	
Endettement total net à long terme	18	76 159 380
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)		19
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération		20
		21
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)		22
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)		23
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)		24

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
Administration générale				
Greffé et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	717 400	720 793	717 792
Sécurité publique				
Police	4	6 582 700	6 580 851	65 151
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	100 600	231 958	231 958
Autres	10			96 641
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	27 000	30 216	30 216
Matières résiduelles	12	112 900	109 984	109 984
Cours d'eau	13	2 000	2 396	2 396
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			1 800
Santé et bien-être				
Logement social	16			
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	14 700	15 105	15 105
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	155 000	154 915	154 915
Autres	21			156 976
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	92 300	92 273	92 273
Activités culturelles	23			
Réseau d'électricité				
	24			
	25	7 804 600	7 938 491	1 422 791
				1 275 382

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	2023	2022
Rémunération	1	
Charges sociales	2	
Biens et services	3	27 484 635
Frais de financement	4	
Autres	5	
	6	27 484 635
		14 641 389

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Non audité	Effectifs personnes/ année²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total¹
						Administration municipale
Cadres et contremaîtres	1	43,60	38,00	83 655,66	5 379 038	1 169 482
Professionnels	2	14,92	36,00	26 157,63	1 317 034	325 852
Cols blancs	3	104,50	37,00	198 577,33	6 898 434	1 642 886
Cols bleus	4	113,13	40,00	236 116,55	8 182 661	8 538 694
Policiers	5					10 023 524
Pompiers	6	41,60	43,00	93 008,28	3 587 976	932 336
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7					4 520 312
Élus	8	317,75	637 515,45	25 365 143	5 908 793	31 273 936
	9	9,00		474 162	91 366	565 528
	10	326,75		25 839 305	6 000 159	31 839 464

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
	Fonctionnement	Investissement		
Transport en commun	1			
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2	49 099		49 099
Réseau de distribution de l'eau potable	3	33 555	145 703	324 961
Traitement des eaux usées	4	46 079	4 620 202	5 542 929
Réseaux d'égout	5	63 003	5 287 019	5 412 490
Autres	6	2 221 203	941 359	3 380 370
	7	2 412 939	10 994 283	13 022 627
				14 709 849

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	2023	2022
Administration générale		
Greffé et application de la loi	1	
Évaluation	2	
Autres	3	11 347
	4	(8 493)
Sécurité publique		
Police	5	
Sécurité incendie	6	13 104
Sécurité civile	7	
Autres	8	
	9	13 104
Transport		10 171
Réseau routier		
Voirie municipale	10	1 406 011
Enlèvement de la neige	11	3 004
Autres	12	324
Transport collectif	13	
Autres	14	
	15	1 409 339
		1 177 856
Hygiène du milieu		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	125 783
Réseau de distribution de l'eau potable	17	127 219
Traitement des eaux usées	18	104 014
Réseaux d'égout	19	339 405
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	20	242
Matières recyclables	21	(1 619)
Autres	22	
Cours d'eau	23	
Protection de l'environnement	24	1 592
Autres	25	(1 094)
	26	698 255
		423 473
Santé et bien-être		
Logement social	27	
Sécurité du revenu	28	
Autres	29	
	30	
Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	31	841
Rénovation urbaine	32	(5 748)
Promotion et développement économique	33	
Autres	34	
	35	841
		(5 748)
Loisirs et culture		
Activités récréatives	36	86 615
Activités culturelles		
Bibliothèques	37	37 086
Autres	38	4 202
	39	127 903
Réseau d'électricité	40	3 726
	41	2 264 515
		1 724 034

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ
À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	<i>2023</i>		<i>2022</i>
	<i>Budget</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Réalisations</i>
Revenus			
Ventes d'électricité			
Domestique et agricole	1	13 235 000	12 865 322
Générale et institutionnelle	2	7 875 000	8 149 658
Industrielle	3	11 875 000	12 087 764
Autres	4		
Autres revenus	5	415 000	617 454
	6	33 400 000	33 720 198
			33 174 540
Charges			
Achat d'énergie	7	24 200 000	23 787 100
Taxe sur le revenu brut	8		23 387 155
Frais d'exploitation	9	3 402 300	3 155 054
Autres frais	10	246 000	278 010
Frais de financement	11	3 900	3 726
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	12	757 300	772 067
	13	28 609 500	27 995 957
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14 (1 197 000)(1 172 353)(
	15	27 412 500	26 823 604
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16	5 987 500	6 896 594
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés			
Amortissement	17	757 300	772 067
Produit de cession	18		760 278
(Gain) perte sur cession	19		
Réduction de valeur	20		
	21	757 300	772 067
			760 278
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22		
Remboursement de la dette à long terme	23 (15 600)(15 590)(
	24	(15 600)	(15 590)
			(28 373)
Affectations			
Activités d'investissement	25 (335 100)(353 330)(
Excédent (déficit) accumulé			155 526)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26		
Excédent de fonctionnement affecté	27		
Réserves financières et fonds réservés	28	(2 894 100)	(2 912 725)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29		(2 571 604)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30		
	31	(3 229 200)	(3 266 055)
	32	(2 487 500)	(2 509 578)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33	3 500 000	4 387 016
			4 526 308

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Nathalie Pelletier	1.1 Maire	103 229	18 201	16 609	
Josée Beaudoin	1.2 Conseiller	26 598	13 299		
Bertrand Biloreau	1.3 Maire suppléant	31 104	13 299		
Nathalie Laporte	1.4 Conseiller	26 598	13 299		
Samuel Côté	1.5 Conseiller	26 598	13 299		
Sébastien Bélar	1.6 Conseiller	26 598	13 299		
Jean-Noël Leduc	1.7 Conseiller	26 598	13 299		
Jean-François Rompré	1.8 Conseiller	26 598	13 299		
Jacques Laurendeau	1.9 Conseiller	27 077	13 299		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**OUI****NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1 12 000 000 \$

Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières? 2

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

3 23 106 \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? 4

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

5 _____ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

6 _____ \$

Ligne 3 : Autres revenus

7 _____ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

8 _____ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

9 _____ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

10 _____ \$

Ligne 9 : Autres charges

11 _____ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

12 _____ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

13 _____ \$

Ligne 14 : Débiteurs

14 _____ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

15 _____ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

16 _____ \$

Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer

17 _____ \$

Ligne 20 : Revenus reportés

18 _____ \$

Ligne 21 : Dette à long terme

19 _____ \$

Ligne 24 : Libres

20 _____ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts

21 _____ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts

22 _____ \$

Montant des pardons de prêts constatés

23 _____ \$

Solde cumulatif au début de l'exercice

24 _____ \$

Constatés au cours de l'exercice

25 _____ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice

Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.

26

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

27 _____ \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

28

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023

29 _____ 1 775 667 \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

30

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

31 _____ \$

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

32

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

33 _____ \$

6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

34

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

35

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

36

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

37 _____ 1 000 \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

38

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

39 _____ \$

8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?

40

Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :

- a) crédits de taxes

41 _____ 662 148 \$

- b) autres formes d'aide

42 _____ \$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43 _____ \$

10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

44 _____ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 45 _____ \$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été
 - Systèmes de sécurité 46 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien préventif 47 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien palliatif 48 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien préventif 49 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien palliatif 50 _____ \$
 - Systèmes de drainage 51 _____ \$
 - Abords de routes 52 _____ \$
 - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 53 _____ \$

b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 54 _____ \$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été 55 _____ \$

c) Total des frais encourus admissibles

56 _____ \$

d) Description des dépenses d'investissement

- Relativs à l'entretien d'hiver :
- Relativs à l'entretien d'été :

e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

57 _____

b) Date d'adoption de la résolution

58 _____

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?*

59

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

- a) Numéro de la résolution
 b) Date d'adoption de la résolution

60 _____ 455-2019
 61 _____ 2019-10-21

12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année

- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire
 b) Nombre de signalements reçus d'un médecin

62 _____
 63 _____

Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens

- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année
 d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique
 e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure
 f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves
 g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient

64 _____
 65 _____

66 _____
 67 _____

68 _____

Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens

- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité
 i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg
 j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité

69 _____ 1 890
 70 _____ 819

71 _____ 6

Règlement

- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)?

72

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	85	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	\$
Ligne 24 : Libres	88	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	\$

La question 14 s'applique aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	OUI	NON
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?	1 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».</p>		
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	2 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	3 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	4 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.</p>		
4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	5 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	6 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	7 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.</p>		
7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	8 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	9 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : 2024-05-21

Nom du signataire : Manon Courchesne

Fonction du signataire : Trésorière et directrice des finances

Date de transmission au Ministère : 2024-05-22

Date et heure de la dernière modification : 2024-05-22 14:36